

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 27 juin 2018**

**N° 08
Objet : Comité technique
Fixation du nombre de
représentants du personnel
Parité numérique et de
fonctionnement**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BARTOLINI Bernard
BLOT Michel
BONNET Brigitte
BOURJAC Jean Marie
BREMOND Danièle
DE VALCKENAERE Gilles
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

PIERRISNARD Jacqueline
ROCHAT Jacques
SERRA Victor
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne
TRABUC Nicolas
URQUIZAR Danielle
VILLARD René

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-08_27062018

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Le comité technique est une instance du dialogue social, de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services ; y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et à la formation.

Cette instance doit être créée dans toutes les collectivités comptant au moins cinquante agents tout statut confondus (stagiaires, fonctionnaires, contractuels de droit public et privé).

Provence Alpes Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale qui compte plus de 50 agents remplissant les conditions pour être électeurs au comité technique. A ce titre, Provence Alpes Agglomération doit délibérer sur le nombre de représentants du personnel au sein du comité technique dans le cadre des élections des représentants du personnel qui auront lieu en décembre 2018.

Les organisations syndicales ont été consultées le 31 mai 2018 quant au nombre de représentants du personnel. A l'issue de la consultation, l'ensemble des organisations syndicales présentes ont opté pour 5 représentants du personnel.

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 356 agents (161 femmes et 195 hommes) et justifiant la création d'un comité technique,

Considérant que la collectivité doit fixer un nombre de représentants du personnel compris entre 4 et 6,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 31 mai 2018,

Considérant que les organisations syndicales se sont prononcées en faveur de 5 représentants du personnel et du paritarisme numérique et de fonctionnement,

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

98_DE-004-20067437-20180627-08_27062018

- De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- De décider du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- De fixer le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-08_27062018